EXTRAIT DU REGIST
DU CONSE
DE LA VILL

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12 MAI 2026
ID : 059-215905746-20260429-260429D8-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

260429D8

OBJET :

Vote du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h00 le Conseil Municipal de la Ville de Somain s'est réuni à la salle des cérémonies sous la présidence de Monsieur le Maire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 23 avril 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Présents : GROS Jean-Baptiste, BOURLET Aïcha, SAILLY Fabien, WERQUIN Isabelle, MARCINIAK Fabien, BAILLEUX Justine, HOUDRE Nicolas, MEUNIER Virginie, MATUSZEWSKI Jérôme, LINKE Dominique, CARON Francis, LOCOGE Yves, BRABANT Pierre, GAMBIER Fabrice, SOUFFLET Hervé, DUPRIEZ Christophe, WUILLAUME Véronique, PAPADIA LECOCQ Elisa, GREF Sébastien, WIART Claire, VANDREPOTTE Sarah, DIENNE Romaric, LESSCHAVE Lolita, FINKE Daisy, KAHALERRAS Mohamed, VON WALLENSTEIN Mélissa, LEHINGUE Yazid, et DE CAMPEAU Sigline.

Absents ayant donné pouvoir : CAMMERA Myriam à BOURLET Aïcha, PREUD'HOMME Fabienne à LINKE Dominique, DUCHEMIN Laurence à WUILLAUME Véronique, QUENNESSON Julien à FINKE Daisy, MARCHIO Matthieu à DE CAMPEAU Sigline

Secrétaire de séance : SAILLY Fabien

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n°260410D11 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) avec présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.) en séance du 10/04/2026 ;

Considérant que, conformément à l'article L.1612-35 du C.G.C.T., l'ensemble des annexes a été joint au Budget Primitif (B.P.) 2026 ;

Considérant que, conformément à l'article L.1612-26 du C.G.C.T., le chef de l'exécutif doit communiquer le projet de budget avec les rapports correspondants aux membres de l'assemblée délibérante douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget ;

Considérant que le projet de B.P. 2026 et la note synthétique de la commune de Somain ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 16/04/2026 ;

Considérant que, conformément à l'article L.1612-27 du C.G.C.T., le budget est voté soit par nature avec une présentation croisée par fonction, soit par fonction avec une présentation croisée par nature ;

Le projet de B.P. 2026 est voté par nature avec une présentation croisée par fonction.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12 MAI 2026
ID : 059-215905746-20260429-260429D8-DE

Ce projet est équilibré en fonctionne

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	16 244 000,00 €	16 244 000,00 €
Section d'investissement	4 736 000,00 €	4 736 000,00 €
TOTAL	20 980 000,00 €	20 980 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 7 abstentions

- **APPROUVE** le Budget Primitif (B.P.) de la commune de Somain pour l'exercice 2026 ;
- **ATTESTE** de la transmission d'une note synthétique.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GROS

MAIRIE 59490 SOMAIN

Le secrétaire de séance,

Fabien SAILLY